



Question pour déposer une plainte

Par **marielilith**, le **18/06/2013** à **09:04**

Bonjour,

Je suis tentée de porter plainte pour accusation mensongère ou quelque chose de ressemblant.

En effet lors d'un interrogatoire pour suspicion d'escroquerie à l'assurance l'accent était porté sur le fait qu'aucune entreprise n'était venue chez moi faire des réparations suite à un dégât des eaux et qu'il n'existait pas de facture. Alors que l'entreprise est belle et bien venue et à été réglée directement par la compagnie d'assurance. Je ne possède donc aucune trace de facture et aucun virement sur mon compte !

Je ne supporte pas l'idée d'être vue comme une personne malhonnête et ce principe là justifie que je porte plainte.

Bien entendu j'ai tenté de récupérer la facture depuis auprès de l'agence d'assurance, mais le dossier à été vidé de son contenu !

Sous quelle intitulé je peux déposer une plainte ou en quel terme. Merci de votre lecture.
Cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **25/06/2013** à **14:27**

Bonjour

toute personne est présumée innocente. Avant de déposer plainte il conviendrait de savoir si la plainte vous viser directement ou était dirigée contre X (le plus souvent des cas) .

Restant à votre disposition.

Par **marielilith**, le **25/06/2013** à **15:20**

La personne m'accusait par voie de conséquence mais effectivement pas directement, cependant je suis allée répondre à un interrogatoire à la gendarmerie pour des faits réels prétendus faux.

je me sens désignée comme un escroc...ça me met en rage, d'où l'envie de me défendre.

Ce qui demeure étrange c'est que n'arrive pas à récupérer la dite facture (preuve des travaux réalisés) que j'ai demandé par courrier avec RAR.

L'assureur fait le mort.

Il me raccroche au téléphone quand je me présente et ne réponds pas au courrier.

Question, que faire, à qui m'adresser. C'est une agence il y a une compagnie derrière.

Merci de vos lectures et de vos réponses.

Cordialement.

Par **Consuelo**, le **25/06/2013** à **20:00**

Bonjour,

D'abord, il faut attendre que la plainte actuellement en cours soit classée sans suite pour pouvoir agir.

Ensuite, et j'attire votre attention sur ce point, vous dites bien que la plainte n'était pas diligentée directement contre vous.... Ce qui vous coupe tout recours! Si malgré tout vous vous entêtiez, c'est vous qui pourriez être ennuyée pour procédure abusive.

Visiblement, vous avez été convoquée à une audition, aucune mesure n'a été prise à votre rencontre.

Car il vous faudrait démontrer en outre un préjudice...

A mon avis, ce ne serait pas sage de vous engager dans cette voie.

Bien cordialement